

L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE ET LE MASQUE DAN : PERSPECTIVES INTERDISCIPLINAIRES POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL IVOIRIEN

Kouakou Rémi BOUSSOU

Université Félix Houphouët Boigny

boussoukr@hotmail.fr

&

Gonkanou Marius CAMARA

Université Alassane Ouattara

camaragonkanoumarius@gmail.com

Résumé : Le masque Dan est un patrimoine rituel majeur de l'Ouest ivoirien. Sa pratique est fragilisée par la transformation des modes de vie et les projets d'aménagement qui affectent ses espaces d'usage et de transmission. Cette étude examine dans quelle mesure l'archéologie préventive peut contribuer à sa sauvegarde. Fondée sur une revue critique de la littérature scientifique, des textes normatifs et de quelques expériences africaines, l'analyse adopte une perspective interdisciplinaire articulant archéologie, patrimoine culturel et étude culturelle. Les résultats montrent que l'efficacité de l'archéologie préventive suppose son intégration aux études d'impact, le renforcement du cadre juridique et institutionnel ivoirien, l'inventaire des sites rituels et l'implication effective des communautés. L'étude propose ainsi une conception élargie, participative et territorialisée de l'archéologie préventive, associant protection des artefacts, sauvegarde des espaces rituels, transmission des savoirs et éducation patrimoniale.

Mots-clés : Masque Dan, archéologie préventive, patrimoine culturel, savoirs endogènes, mémoire collective

PREVENTIVE ARCHAEOLOGY AND THE DAN MASK : INTERDISCIPLINARY APPROACHES TO THE PROTECTION OF IVORIAN CULTURAL HERITAGE

Abstract : The Dan mask is a major ritual heritage of western Côte d'Ivoire. His practice is weakened by the transformation of lifestyles and development projects that affect its spaces of use and transmission. This study examines the extent to which preventive archaeology can contribute to its safeguarding. Based on a critical review of scientific literature, normative texts and some African experiences, the analysis adopts an interdisciplinary perspective linking archaeology, cultural heritage and cultural study. The results show the effectiveness of preventive archaeology presupposes its integration into impact studies, the strengthening of Ivorian legal and institutional framework, the inventory of ritual sites and the effective involvement of communities. The study thus proposes a broad, participatory and territorialized conception of preventive archaeology, combining protection of artifacts, safeguarding of ritual spaces, transmission of knowledge and heritage education.

Keywords : Dan mask, preventive archaeology, cultural heritage, endogenous knowledge, collective memory.

Introduction

Le continent africain regorge d'un patrimoine matériel et immatériel d'une richesse inestimable, fruit d'un long processus historique, social et spirituel. Pourtant, ce patrimoine est aujourd'hui confronté à des menaces multiples, exacerbées par la mondialisation, la modernisation accélérée et les bouleversements religieux et sociopolitiques. En Afrique de l'Ouest, le masque, en tant qu'objet rituel et vecteur d'identité, constitue un élément très important de l'univers symbolique des sociétés traditionnelles. Parmi eux, le masque Dan, symbole des populations de l'Ouest de la Côte d'Ivoire, représente un ensemble de valeurs, de convictions et de connaissances qui se transmettent de génération en génération. Néanmoins, depuis la période coloniale et l'introduction massive du christianisme, ce patrimoine a subi une marginalisation progressive. C'est bien cette triste réalité qui ressort des propos de Angèle Gnonsoa lorsqu'elle souligne que la marginalisation des cultures traditionnelles commencée dès le début par les colons s'est poursuivie par les autochtones : « Ceux-là mêmes qui ont la mission de perpétuer le patrimoine culturel ont commencé à douter de l'efficacité d'une culture de moins en moins prise en compte. Parce qu'ils pratiquent de moins en moins leur propre culture, ils deviennent incapables de défendre les valeurs qui la sous-tendent. » (2007 : 129). Cette dynamique, accentuée par l'urbanisation, le développement du marché de l'art et l'essor des projets d'aménagement du territoire, met en péril la survie de ces objets culturels. Le masque Dan, anciennement un instrument sacré, est devenu une pièce convoitée aujourd'hui, souvent arrachée à son contexte d'origine.

L'analyse de ce phénomène s'inscrit dans une perspective critique de la modernité. Elle s'inspire des travaux d'A. Mbembe (2013), qui rappelle en substance que la modernité occidentale s'est bâtie aussi sur une politique d'effacement et de réécriture des autres formes de mémoire. Dans ce contexte, l'archéologie préventive, qui vise à identifier, documenter et protéger les vestiges culturels avant toute intervention sur un site, apparaît comme un outil stratégique de préservation du patrimoine. Son application en Afrique reste toutefois marginale, alors qu'elle pourrait constituer, de façon significative et durable, une réponse adaptée à la menace de disparition de nombreux artefacts culturels. S'appuyant sur l'étude de Ndanga, Marliac considère que l'archéologie préventive repose, au sens strict, sur une étude préalable en amont de toute entreprise d'aménagement afin d'anticiper et d'empêcher la destruction des vestiges archéologiques. (Marliac, 2009 : 421 ; Ndanga, 2008 : 154). Demoule ajoute qu'il ne s'agit pas d'« une activité commerciale qui serait exécutée au bénéfice d'un aménageur. C'est un service public national d'intérêt général et de recherche » (2002 : 600). À partir de ce constat, plusieurs questions se posent : comment l'archéologie préventive peut-elle contribuer à la sauvegarde du masque Dan en Côte d'Ivoire ? Dans quelle mesure peut-elle anticiper les menaces culturelles, sociales et économiques pesant sur cet artefact ? Quelles stratégies peuvent être mises en œuvre pour assurer une protection durable de ce patrimoine ? Pour répondre à ces présupposés, il convient d'adopter une posture pluridisciplinaire mobilisant l'histoire culturelle et les sciences du patrimoine. L'analyse repose sur une revue critique des sources existantes, ainsi que des comparaisons avec d'autres contextes africains ayant développé des politiques patrimoniales intégrant l'archéologie préventive. Notre objectif est de montrer que la sauvegarde du masque Dan, élément constitutif du patrimoine culturel ivoirien, passe nécessairement par une reconceptualisation de la gestion du patrimoine, fondée sur l'anticipation, la réglementation

et l'implication des communautés locales. Dès lors, l'analyse se fera en trois grandes articulations. Premièrement, une étude sur l'origine, les fonctions et les menaces contemporaines pesant sur le masque Dan sera faite. En sus, il sera analysé les apports potentiels de l'archéologie préventive, en soulignant ses enjeux et enfin les perspectives qu'elle offre pour la protection du patrimoine culturel ivoirien. Enfin, dans la même dynamique, quelques recommandations seront formulées en vue masque Dan.

1. Le masque Dan : un patrimoine culturel en péril

Pour M.G Camara : « Après les indépendances africaines et la libération des administrations locales de ces territoires par les colons, les nouveaux tenants de pouvoir et leurs collaborateurs n'avaient vraiment pas de projet visant à valoriser les cultures purement africaines. » (2022 : 1). Le masque Dan, n'a pas échappé à cette négligence culturelle. Pourtant, il représente bien plus qu'un simple objet artistique, il incarne des traditions ancestrales, des rituels, et une identité collective. À travers ses formes variées et ses significations symboliques, ce masque est un vecteur d'expression culturelle, lié à des cérémonies initiatiques et des fêtes.

1.1. *Origine, nature et fonctions du masque Dan*

Dans de nombreuses sociétés africaines, le masque remplit une multitude de fonctions sociétales. Il dépasse largement la catégorie d'objet d'art ou d'artefact matériel. Il incarne une mémoire partagée, une essence sacrée et même un code social bien défini. Celui qui fait l'objet de la présente étude, c'est-à-dire le masque Dan, aussi appelé masque yacouba, en est une illustration remarquable. Présent principalement chez les populations Dan de l'Ouest de la Côte d'Ivoire, mais également du Libéria, il est au cœur des institutions rituelles, politiques et religieuses traditionnelles. Il articule la relation entre les vivants, les ancêtres et les esprits, incarnant, de ce fait, ce que Hampâté Bâ (1980) appelait en substance la parole vivante des traditions. C'est dire que le masque est un vecteur de transmission du savoir, du droit et de la morale communautaire. Dans sa lecture des travaux pionniers de Leo Frobenius, Roger Somé (1996) révèle que les masques africains – et particulièrement ceux des sociétés mandé – s'inscrivent dans une cosmologie où la figuration esthétique est toujours fonctionnelle et symbolique. Pour lui, l'intérêt de cette démarche de Frobenius réside notamment dans sa volonté de dépasser les représentations réductrices qui assimilent indistinctement les productions culturelles africaines à des fétiches. Son analyse contribue ainsi à remettre en cause les clichés qui privilégient l'apparence des objets au détriment de leurs fonctions culturelles.

Tout en minimisant les regards stéréotypés sur l'art africain en ce qu'il dégagerait une certaine frayeur, cette lecture de texte de Frobenius entrevoit que les sculpteurs africains n'ont jamais eu la volonté de fabriquer des visages terrifiants ou grimaçants, mais de passer un message subliminal. Cette vision s'apparente à celle que l'on retrouve chez les Dan de Côte d'Ivoire, où le masque n'est jamais un simple accessoire. En effet, le masque Dan jouit d'une force spirituelle. Dans certaines circonstances, il peut être même nommé et traité comme un être doté d'intentionnalité. De ce fait, il participe activement, en tant qu'acteur, aux cérémonies initiatiques, aux rites de passage générationnel, aux rituels de justice et d'apaisement des conflits, voire à la régulation de la vie politique au sein des communautés. Angèle Gnonsoa,

Albert Kouarou, Gueï Kore et Philippe Oberle soulignent, à juste titre, que ces masques servent de médiateurs entre le monde visible et invisible :

« Le masque africain n'est pas un accessoire de théâtre comme certains masques européens. En Afrique, le masque englobe quatre composantes différentes indissociables : non seulement l'objet en bois sculpté, communément appelé masque, mais aussi l'homme qui le porte, le costume rituel de cet homme, et l'esprit ou le génie qui l'habite, et derrière lequel la responsabilité propre du porteur de masque s'efface complètement. Dans la croyance africaine, le masque est un être sacré, un génie, qui utilise le support matériel d'un homme pour apparaître et s'exprimer. » (1985 : 5-11).

D'un point de vue anthropologique, les masques Dan constituent un système classificatoire structurant la société. Ils sont attribués à différentes fonctions selon leur forme, leur usage et leur appartenance rituelle. Dans son ouvrage synthétique sur Les fonctions du masque dans la société Dan de Sipilou, Mamadou Koblé Kamara, distingue ainsi les masques sacrés, les masques de divertissement, les masques de guerre et les masques de médiation sociale ; pour ne citer que ceux-là. À chaque masque correspond un statut spécifique dans la société, régulé par des institutions traditionnelles, comme les sociétés initiatiques poro ou kwi. À cet effet, il insiste sur la complexité du système rituel Dan, où les masques incarnent à la fois la force de l'ordre cosmique et le lien intergénérationnel. Cette typologie fonctionnelle met en évidence le rôle central du masque dans la reproduction sociale, la formation des élites traditionnelles et la médiation avec le sacré. Le masque d'initiation, par exemple, symbolise le passage d'un état de non-savoir à un état de savoir, fondant l'identité adulte. Le masque de justice, quant à lui, peut servir à désigner la faute ou à accompagner les sentences lors des cérémonies publiques. Dans tous les cas, l'objet masque en tant qu'objet d'art n'est jamais dissocié de son contexte d'usage, comme le rappelle, avec précision, Niamkey Koffi, pour qui « l'art exprime toute civilisation dans son eidos, dans son essence et dans ses plus profondes tendances » (2021 : 27).

1.2. Un patrimoine fragilisé par les mutations contemporaines

Dans un monde en perpétuelle transmutation, où les transformations sociales, économiques et environnementales se succèdent à un rythme inouï, le patrimoine culturel et naturel se trouve confronté à de nombreux défis. Les mutations contemporaines, qu'elles soient technologiques, urbanistiques ou sociétales, mettent en danger l'intégrité des témoignages de l'histoire et de l'identité collective. La nécessité de préserver ce patrimoine, tout en s'adaptant aux nouvelles réalités du XXI^e siècle, soulève des questions cruciales sur la manière dont on peut concilier modernité et héritage. Comme le rappelle Bhabha : « un tel art ne se borne pas à rappeler le passé comme une cause sociale ou un précédent historique ; il renouvelle le passé et le reconfigure comme un espace « interstitiel » contingent, qui innove et interrompt la performance du présent (2019 : 42). Cette réflexion entend identifier les problèmes majeurs de cette fragilisation.

-Modernisation, christianisme et marginalisation des pratiques ancestrales

Le masque Dan se trouve actuellement dans une situation de dévalorisation profonde de ses fonctions d'antan. En effet, cet état de fait peut se justifier par l'avènement de la religion et de la modernisation, dès les premières heures de l'époque coloniale. Au lendemain des

indépendances africaines, les campagnes d'évangélisation, en particulier du christianisme évangélique, vont pousser les communautés locales à marginaliser toutes formes de religiosité traditionnelle. Ces courants ont, en effet, souvent perçu les pratiques rituelles associées aux masques comme des objets de cultes « païens », incompatibles avec la foi chrétienne. Ce rejet des symboles traditionnels participe d'une rupture dans les mécanismes ordinaires de transmission culturelle. Une telle transformation peut être rapprochée de ce que Chiara Bortolotto et Sylvie Sagnes, analysant la pensée patrimoniale de Daniel Fabre, qualifient de « rupture anthropologique majeure », correspondant à la fin d'un temps où la culture était « pratiquée et transmise dans l'implicite de l'inconscient culturel » (2016, p.45-55). La fragilisation du masque Dan peut ainsi relever de l'affaiblissement des mécanismes sociaux par lesquels ses significations, ses usages et les savoirs qui lui sont associés se transmettent entre générations. En outre, au nombre des dangers qui menacent la fonction originelle du masque Dan, on dénombre la transformation radicale des modes de vie, l'urbanisation incontrôlée, la scolarisation de masse et l'intensification des migrations. Ces mutations contribuent à une perte progressive de la maîtrise des codes symboliques associés au masque. Ce phénomène peut être analysé à la lumière de la réflexion de Homi K. Bhabha (2019) sur le déplacement, l'hybridation et la reconfiguration des identités culturelles dans les contextes coloniaux et postcoloniaux. De fait, les référents traditionnels se trouvent déplacés, recomposés ou marginalisés au sein des imaginaires nationaux même s'ils ne disparaissent pas nécessairement. De plus en plus tournée vers des modèles globalisés, la jeunesse Dan tend à abandonner les pratiques rituelles, qui faisaient la fierté de leurs ancêtres, au profit de formes d'expression plus modernes.

-Le pillage et le trafic illicite des artefacts

Le masque Dan est, par ailleurs, menacé par un autre phénomène majeur. Il s'agit notamment du trafic illicite d'objets culturels. Depuis les années 1960, l'intérêt croissant du marché international pour les objets qualifiés d'« arts premiers » a favorisé malheureusement la circulation et la commercialisation d'un nombre important d'artefacts africains. Des masques sacrés, autrefois réservés à des initiés, sont aujourd'hui logés dans des musées, des galeries ou des collections privées occidentales, parfois sans que les conditions de leur prélèvement ou du consentement des communautés détentrices soient clairement établies. Dans son analyse sur la perception et la commercialisation de l'art africain, Perrois souligne que « sans une connaissance des contextes et du vécu des objets, la perception que nous en avons reste tronquée » (1997 : 106). On aura compris, extrait de son environnement rituel et social, le masque risque ainsi d'être appréhendé principalement à travers sa valeur esthétique ou marchande, au détriment de ses significations culturelles originelles. Ce déplacement entraîne de profondes conséquences pour les communautés concernées. Il les prive non seulement d'objets investis d'une fonction culturelle et identitaire, mais fragilise surtout la transmission des savoirs, des pratiques et des récits qui leur sont associés. Le pillage et la circulation des masques Dan s'inscrivent ainsi dans une logique plus large de dépossession patrimoniale, souvent dénoncée dans les débats sur la restitution des œuvres africaines. À cet égard, le rapport de Sarr et Savoy indique que plus de quarante-cinq mille (45 000) objets représentant près de 60 % des collections africaines du musée du Quai Branly-Jacques Chirac, sont entrés dans des collections françaises pendant la période coloniale, sur un ensemble d'environ soixante-dix (70)

pièces (Sarr & Savoy, 2018 : 41). Mis en rapport avec ce contexte de pillage et de trafic, le masque Dan peut être appréhendé comme l'un des symboles de l'éloignement matériel et symbolique du patrimoine africain de ses communautés d'origine.

- Les atteintes liées à l'aménagement du territoire

Les grands travaux d'infrastructure, notamment la construction de routes, de ponts, de barrages et l'aménagement de lotissements, peuvent constituer des menaces directes pour les espaces rituels et les sites sacrés dans lesquels les masques sont conservés, présentés ou activés. L'urbanisation et les projets d'infrastructure sont susceptibles d'altérer durablement les valeurs matérielles, symboliques et culturelles des lieux patrimoniaux lorsqu'ils ne sont pas précédés d'une évaluation appropriée de leurs impacts (UNESCO et al., 2022). Le cadre ivoirien de l'évaluation environnementale et sociale a été, certes, réformé par le décret n° 2024-595 du 26 juin 2024. Ainsi ; l'Agence nationale de l'environnement est chargée de la validation des études d'impact environnemental et social. Toutefois, l'insuffisante prise en compte opérationnelle du patrimoine culturel immatériel dans certains projets d'aménagement accroît par voie de conséquence la vulnérabilité de ces espaces. Les décideurs et les entreprises peuvent, en effet, méconnaître la valeur rituelle et symbolique des lieux concernés. Cette situation appelle à une intégration plus systématique du patrimoine culturel dans les études d'impact environnemental et social. L'UNESCO, dans sa Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, définit celui-ci comme « l'ensemble des pratiques, expressions, connaissances et savoir-faire, ainsi que des instruments, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés » (2003 : art. 2, paragr. 1). Elle invite également les États à intégrer la sauvegarde de ce patrimoine dans leurs programmes planification (UNESCO, 2003 : art. 13a) et à promouvoir la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire nécessaires à son expression (UNESCO, 2003 : art. 14c). Dès lors, l'érosion des espaces traditionnels dans lesquels les masques Dan sont activés ne provoque pas seulement la disparition de lieux physiques, mais bien plus, elle entraîne une perte de leur intelligibilité rituelle, sociale et culturelle. Face aux différentes menaces qui pèseraient sur le masque Dan, quelles stratégies convient-il alors d'adopter pour assurer la sauvegarde durable de cet artefact culturel ivoirien ?

2. L'archéologie préventive : un levier stratégique pour la préservation du masque dan de Cote d'Ivoire

Face au risque qui guette actuellement le patrimoine culturel ivoirien, et en particulier du masque Dan, il devient crucial d'envisager des stratégies durables de protection, fondées sur une approche anticipatrice. Dans cette optique, l'archéologie préventive s'impose comme un outil pertinent, tant sur le plan théorique que pratique. Elle permet d'identifier les biens culturels menacés par les projets d'aménagement et de proposer des mesures de sauvegarde adaptées, conciliant développement et préservation patrimoniale.

2.1. Définition et fondements de l'archéologie préventive

Pour Laurent Olivier, l'archéologie « interroge l'archive de cette mémoire que constituent les vestiges archéologiques » (2008 : 14). Cette conception mémorielle fonde les bases juridiques de l'archéologie préventive, qui, elle, relève d'une démarche scientifique

d'anticipation appliquée aux vestiges menacés par les projets d'aménagement. Selon l'article L. 521-1 du Code français du patrimoine, elle a pour objet d'assurer « la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement » (République française, 2004 : art. L. 521- 1). Elle intervient ainsi avant la destruction éventuelle des sites, au moyen de diagnostics, de prospections, de fouilles et de la documentation scientifique des vestiges. L'archéologie préventive contribue, de ce fait, à concilier les exigences de l'aménagement du territoire avec celles de la recherche et de la préservation patrimoniale. En d'autres termes, elle replace le patrimoine culturel au cœur des politiques d'aménagement du territoire. Elle prévoit également que le financement des grands travaux publics ou privés prenne en compte les opérations archéologiques préalables rendues nécessaires par les projets d'aménagement (Conseil de l'Europe, 1992 : art. 6). Bien qu'elle relève du cadre juridique européen, cette Convention offre des principes susceptibles d'inspirer l'élaboration de dispositifs adaptés aux contextes africains. Cette conception rejoint les principes et les orientations de la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, dite Convention de La Valette. Celle-ci engage les États parties à associer les archéologues aux politiques de planification ; à organiser une consultation systématique entre archéologues, urbanistes et aménageurs et à intégrer les sites archéologiques dans les études d'impact environnemental (Conseil de l'Europe, 1992 : art. 5). Elle prévoit également que le financement des grands travaux publics ou privés prenne en compte les opérations archéologiques préalables rendues nécessaires par les projets d'aménagement (Conseil de l'Europe, 1992 : art. 6). Bien qu'elle relève du cadre juridique européen, cette Convention offre des principes susceptibles d'inspirer l'élaboration de dispositifs adaptés aux contextes africains. Cette démarche pourrait ainsi constituer une réponse innovante aux défis de la sauvegarde du patrimoine immatériel, dans la mesure où elle implique la documentation, la cartographie et parfois même la reconstitution des sites et pratiques menacés.

En Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire, l'accélération des projets miniers, routiers, industriels et urbains expose de nombreux sites archéologiques à des destructions parfois irréversibles. On note que l'archéologie préventive reste encore balbutiante, malgré quelques expériences prometteuses menées dans le cadre de projets miniers ou routiers. Les travaux réunis par Ould Mohamed Naffé, Lanfranchi et Schlanger (2008) montrent ainsi la nécessité de passer d'interventions de sauvetage ponctuelles à une archéologie préventive organisée en amont des opérations d'aménagement. Les expériences conduites au Cameroun et au Gabon, par exemple, confirment également que l'archéologie préventive peut contribuer simultanément à la production des connaissances, à la protection du patrimoine et au développement territorial (Oslisly, 2014).

2.2. Le masque Dan et les enjeux de l'archéologie préventive

De ces approches définitionnelles susmentionnées, le masque Dan, on aura compris, ne peut être réduit à la seule matérialité de sa forme sculptée. Il appartient à un ensemble patrimonial complexe dans lequel l'objet, les pratiques rituelles, les savoir-faire, les récits, les interdits, les autorités traditionnelles et les espaces sacrés sont étroitement liés. Dans une étude consacrée à la grande case sacrée des régions Gassfields au Cameroun, A. G. Meikengang

confirme la pertinence de cette approche globale. Pour lui, un bien patrimonial de nature rituelle « ne saurait (...) être compris indépendamment des pratiques immatérielles qui lui sont associées » (2025 : 7). Ce constat peut justement être transposé au masque Dan, dont la valeur ne réside pas seulement dans ses propriétés esthétiques, mais aussi et surtout dans le réseau de significations, de pratiques et de relations sociales au sein duquel il prend entièrement sens.

C'est pourquoi, dans cette étude, l'archéologie préventive doit être entendue dans un sens méthodologiquement élargi. Elle doit ainsi être articulée à l'anthropologie, à l'histoire culturelle, à la géographie, à l'ethnologie et aux sciences du patrimoine. Une telle approche interdisciplinaire permettrait d'identifier les espaces associés au masque, de documenter leurs usages, d'évaluer leur vulnérabilité et de prévoir les mesures nécessaires à leur sauvegarde avant la réalisation des projets d'aménagement.

- Anticiper les risques d'effacement et de désencrage

On l'a vu, le masque Dan, en tant qu'élément d'un système symbolique local, peut difficilement être dissocié de son territoire d'origine. Il est lié à des forêts sacrées, des cases d'initiation, des parcours rituels, autant d'éléments souvent invisibles aux yeux des aménageurs modernes. La disparition ou la transformation de ces lieux ne provoque donc pas seulement une perte matérielle. Elle entraîne, de fait, un désencrage symbolique du masque et une rupture dans la transmission des connaissances qui lui sont attachées. Cette menace est particulièrement importante dans les espaces soumis à l'urbanisation, aux travaux routiers, aux lotissements, aux projets miniers et aux investissements industriels. O. E. Pafing fait ces mêmes constats à partir de ses observations en Afrique centrale et conclue que « la multiplication de projets de développement, des investissements immobiliers et industriels participent à l'aliénation des terres et des symboles culturels » (2023 : 200). Il relève notamment que la construction d'infrastructures, de routes et de complexes agro-industriels entraîne la réduction des espaces traditionnels, l'expropriation des populations et la désacralisation progressive de la terre.

La protection du masque Dan confronte ainsi les pouvoirs publics à une tension entre deux logiques que Garat et ses collaborateurs désignent respectivement comme celles de « faire durer le patrimoine » et de « faire la ville sur la ville » (Garat et al., 2005 : 5). La première cherche à préserver les héritages et leurs significations, tandis que la seconde privilégie la densification, la construction et la transformation des espaces. L'archéologie préventive doit précisément intervenir dans cet intervalle pour éviter que les impératifs du développement ne conduisent à la destruction irréversible des lieux patrimoniaux. Une première mesure serait de réaliser, avant tout projet d'aménagement, un inventaire géoréférencé des sites de production, de conservation ou d'activités rituelles des masques. Cet inventaire devrait répertorier la localisation des lieux, leur statut foncier et rituel, les pratiques qui leur sont associées, les acteurs qui en assurent la gestion ainsi que les menaces auxquelles ils sont exposés. Intégré aux études d'impact environnemental et social, il constituerait, selon la formulation employée à propos des inventaires urbains, « un outil de connaissance et d'aide à la décision » (Garat et al., 2005 : 9). En sus, les technologies numériques pourraient renforcer cette démarche. En effet, l'utilisation de systèmes d'information géographique, de bases de données sécurisées, de photographies géoréférencées et de relevés tridimensionnels permettrait de suivre l'évolution des sites et d'anticiper les risques de destruction. Ces dispositifs ne devraient cependant pas se

substituer aux connaissances endogènes. La cartographie numérique, par exemple, devrait plutôt « compléter les connaissances locales sans se substituer à elles » (A. G. Meikengang, 2025 : 9).

Enfin et par voie de conséquence, l'inventaire doit demeurer dynamique et participatif. Hernández González et ses collaboratrices rappellent qu'une mise en liste insuffisamment contextualisée peut objectiver les pratiques culturelles, les couper de leurs relations sociales et contribuer à leur fossilisation (Hernández González et al., 2020 : 9). Tout bien considéré, la documentation du patrimoine Dan, en général, et du masque Dan, en particulier, ne doit pas transformer les pratiques vivantes en éléments figés. Elle doit être, bien au contraire, régulièrement actualisée et validée par les communautés détentrices. Ainsi, l'inventaire systématique des sites où ces masques sont produits, conservés ou activés pourrait alimenter une base de données à intégrer aux études d'impact environnemental et social.

-Créer un cadre normatif et institutionnel propice à la préservation

Pour que l'archéologie préventive puisse contribuer efficacement à la sauvegarde du masque Dan, elle doit s'inscrire dans un cadre légal et institutionnel renforcé. Cela suppose l'adoption de textes juridiques obligeant à la réalisation d'enquêtes patrimoniales avant tout projet d'aménagement, comme cela se fait en France depuis la loi de 2001 sur l'archéologie préventive. Cela suppose aussi la formation de spécialistes locaux, capables de conduire des opérations de diagnostic et de fouilles préventives dans les régions concernées. En Côte d'Ivoire, la sauvegarde du patrimoine culturel n'est pas in stricto sensu dépourvue de fondements légaux. N'Zi Dibié souligne que la loi n° 87-806 du 28 juillet 1987, relative à la protection du patrimoine culturel, recommandait déjà la conduite d'opérations archéologiques préventives lors des projets de développement territorial. Le Code de l'environnement de 1996 a ensuite permis d'intégrer les préoccupations patrimoniales aux Études d'impact environnemental et social réalisées en amont des grands projets. Toutefois, l'existence de ces dispositions, somme toute, générales ne garantit pas une protection effective du patrimoine archéologique.

Dans cette étude bilan portant sur la période 2011-2020, N'Zi Dibié fait remarquer que le cadre législatif ivoirien demeure insuffisamment précis pour identifier et préserver les sites et vestiges menacés par les travaux d'aménagement. Les imprécisions du cadre réglementaire conduisent malheureusement certains bureaux d'études à réduire l'évaluation patrimoniale à une simple prospection archéologique, au lieu de conduire une véritable étude d'impact (N'zi Dibié, 2022 : 349). On aura compris, cette faiblesse juridique justifie l'adoption d'un dispositif spécifiquement consacré à l'archéologie préventive, puisque, comme le souligne N'Zi Dibié « au sens strict et formel du terme, l'archéologie préventive n'existe pas encore en Côte d'Ivoire » (2022 : 351). Il reconnaît néanmoins que certaines études d'impact archéologiques conduites dans le pays constituent déjà des opérations préventives, même si elles ne représentent qu'une étape de la chaîne complète d'intervention. Dès lors, une législation plus explicite et exhaustive devrait donc rendre obligatoire un diagnostic archéologique et culturel avant tout projet d'aménagement d'envergure, immobilier, minier ou agricole susceptible d'affecter des sites patrimoniaux. Elle devrait, par ailleurs, clarifier les responsabilités financières des aménageurs. N'Zi Dibié estime que la normalisation de l'archéologie préventive permettrait d'impliquer davantage les archéologues dans le financement des diagnostics et des fouilles, mais aussi dans

celui des analyses de laboratoire, de l'archivage, de la conservation, de la publication et de la valorisation des résultats. Tout ceci permettrait à l'exemple de la loi française n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive d'exiger aux aménageurs de recruter, avant l'ouverture des chantiers, des spécialistes qualifiés pour identifier et protéger le patrimoine culturel matériel.

La consolidation du cadre juridique devrait nécessairement s'accompagner d'un renforcement institutionnel. D'après l'étude de N'Zi Dibié, quatre institutions publiques ivoiriennes sont engagées dans le domaine de l'archéologie. La priorité ne réside donc pas uniquement dans la création d'une nouvelle institution, mais dans le renforcement des capacités et l'organisation d'une coopération active et dynamique entre de ces structures existantes. Ces institutions publiques, selon N'Zi Dibié (2022), sont confrontées à un manque important de personnels, de subventions, de matériels et de moyens logistiques. Ces difficultés expliqueraient notamment la présence limitée des archéologues universitaires dans les opérations d'étude d'impact et la place croissante occupée par le secteur privé dans les campagnes de prospection et de fouille. On pourrait donc envisager la création d'une plateforme nationale interdisciplinaire de l'archéologie préventive. À cet effet, l'expérience du Centre National de Recherche Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques (CNRPAH) en Algérie, ou du National Museums of Kenya, pourrait inspirer sa mise en place. Ses missions consisteraient à examiner les termes de référence des études d'impact, à contrôler les opérations de diagnostic et de fouille, à établir un inventaire national des sites et objets menacés, à organiser la conservation des collections, à coordonner la publication des résultats et surtout à établir un dialogue permanent avec les communautés et les acteurs de l'aménagement. Une telle orientation correspond à l'approche intégrée recommandée par l'UNESCO, qui associe conservation, planification, développement durable, participation des parties prenantes et renforcement des capacités institutionnelles (UNESCO, 2011 : paragr. 23-25). L'archéologie préventive, dans cette perspective, deviendrait un instrument de gouvernance culturelle et territoriale, plutôt qu'une intervention occasionnelle déclenchée après la découverte ou la destruction d'un site.

3. Quelques recommandations pour une préservation durable du masque Dan

La préservation pérenne du patrimoine culturel dépend de plusieurs facteurs sociaux. Les recommandations suivantes complètent les mesures juridiques et institutionnelles précédemment formulées en privilégiant trois axes majeurs, notamment la gouvernance communautaire, l'éducation patrimoniale et la sensibilisation publique.

3.1. Intégrer les communautés locales dans la chaîne de préservation

L'efficacité d'une intervention préventive dépend de sa capacité à articuler les méthodes scientifiques et les savoirs endogènes, détenus par les communautés locales. La participation des communautés ne doit pas intervenir seulement après l'élaboration des projets de conservation ou de sauvegarde. Elle doit commencer en amont dès l'identification du patrimoine et se poursuivre dans la collecte des données, l'interprétation des objets, la définition des mesures de sauvegarde, le suivi des projets d'aménagement et la valorisation des résultats. Comme le souligne Charles-Edouard de Suremain « la participation entre les acteurs s'érige en

préalable éthique [...] [et en] méthodologie de recherche destinée à élaborer collectivement un projet patrimonial » (2015 : 268). Dans le cas particulier du masque Dan, les chefs traditionnels, les initiés et les autres dépositaires légitimes ne doivent pas être considérés comme de simples informateurs sollicités ponctuellement par les chercheurs. Ils devraient participer en amont comme en aval à tout le projet. Par exemple, ils pourraient participer à ce qui peut être inventorié, photographié, déplacé, exposé ou rendu public. L'objectif consiste plutôt à « rechercher le niveau où [ces savoirs] peuvent coopérer pour une meilleure connaissance [...] plutôt que remplacer l'un par l'autre » (Marliac 2015 : 169).

Cette orientation est particulièrement conforme à l'article 15 de la Convention de 2003 de l'UNESCO, qui recommande aux États d'« assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus qui créent, entretiennent et transmettent ce patrimoine » et de les « impliquer activement dans sa gestion » (UNESCO, 2003 : art.15). La participation communautaire permet également d'éviter les effets négatifs d'une patrimonialisation purement scientifique et/ou administrative. Dans leurs études consacrées aux relations entre patrimoine immatériel et territoire, Hernández González, Fernández Vicente et Derigond aboutissent à cette même conclusion : « les populations locales sont au centre des enjeux de conservation, protection et diffusion » (2020 : 12). Un projet d'inventaire des masques Dan, dans cette optique, devrait donc être contextualisé et validé par leurs détenteurs qui ont justement un « droit à raconter » (Bhabha, 2019 : 387).

De façon pratique, cette collaboration pourrait se concrétiser par des entretiens approfondis, des récits de vie, la collecte de traditions orales, l'établissement de calendriers rituels, la cartographie participative des espaces sacrés et la reconstitution de l'histoire locale des masques. Une attention particulière devrait être accordée au caractère initiatique de certaines connaissances liées au masque. Toutes les informations pourraient ne pas être destinées à être rendues publiques. Le dispositif de recherche devra donc distinguer les données librement diffusables des connaissances confidentielles ou réservées, et ce, pour éviter les risques de profanation. Le consentement préalable des détenteurs du savoir, le respect des règles coutumières d'accès et la sécurisation des données devront donc constituer des principes éthiques fondamentaux.

3.2. Renforcer l'éducation patrimoniale et la sensibilisation du public

La transmission de la culture du masque Dan doit être adaptée à l'enseignement moderne, car elle ne saurait durablement reposer sur les seuls détenteurs âgés du savoir rituel. L'urbanisation, les migrations, les transformations des modes de vie et l'affaiblissement des structures initiatiques rendent nécessaire une articulation entre les mécanismes traditionnels de transmission et les institutions éducatives contemporaines. L'école devient, de ce fait, un cadre privilégié de connaissance, de reconnaissance et de responsabilisation patrimoniale. Comme cela a été vu précédemment, l'institutionnalisation de l'archéologie préventive doit s'accompagner d'une politique ambitieuse de formation. À ce propos, Demoule affirme que « la question de la formation, continue et initiale, est cruciale » (2002 : 606). La Convention de l'UNESCO recommande expressément la mise en œuvre de « programmes éducatifs, de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'intention du public, notamment des jeunes » (UNESCO, 2003 : art.14a), ainsi que de programmes de formation au sein des communautés et

de moyens non formels de transmission des savoirs. Elle recommande également une éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire indispensables à l'expression du patrimoine culturel immatériel (UNESCO, 2003 : art.14c).

Sur cette base, l'étude du masque Dan pourrait être intégrée aux programmes d'histoire, d'éducation civique, d'arts plastiques, de littérature orale et de langues nationales, pour ne citer que celles-là. Ils devraient présenter ses fonctions sociales, les catégories de masques, les métiers liés à leur fabrication, les espaces rituels, les règles de conservation et les menaces contemporaines qui pèsent sur ce patrimoine. Cela dit, une telle pédagogie gagnerait à privilégier des démarches actives, notamment des visites de musées, d'enquêtes locales, comme la collecte de traditions orales, des ateliers de sculpture ou de dessin et des réalisations de cartes culturelles. L'éducation patrimoniale favoriserait ainsi une transmission intergénérationnelle. L'étude de Meikengang (2025) citée précédemment montre, en effet, que la marginalisation des structures traditionnelles d'apprentissage expose les savoir-faire à l'oubli. L'auteur recommande à ce propos la création d'ateliers réunissant les maîtres artisans et les jeunes générations, afin de préserver les connaissances tout en les adaptant aux réalités contemporaines. Dans les régions Dan, de tels ateliers pourraient réunir, selon les autorisations coutumières, des sculpteurs, des maîtres de masques, des enseignants et des élèves. Ils permettraient de transmettre les connaissances relatives au choix du bois, aux techniques de sculpture et aux règles sociales qui encadrent leur usage.

Par ailleurs, les résultats des opérations d'archéologie préventive devraient alimenter cette éducation pédagogique. Les opérations d'archéologie préventive ne doivent pas s'achever avec le dépôt d'un rapport technique et scientifique destiné aux institutions et aux aménageurs. Elles doivent se poursuivre par la publication et la valorisation des résultats auprès de la communauté scientifique et du grand public. Demoule rappelle, à juste titre, qu'« il y a bien une obligation de restituer à la collectivité nationale les résultats de l'archéologie préventive » (2002 : 610). Dans le cas du masque Dan, cette restitution pourrait prendre la forme de manuels et de fiches pédagogiques, d'émissions radiophoniques en langue locale, de documentaires et d'ateliers scolaires, de capsules audiovisuelles et de ressources numériques.

Enfin, l'action éducative menée dans les établissements scolaires devrait être prolongée par des campagnes destinées à l'ensemble de la population. Ces campagnes devraient informer sur les menaces qui pèsent sur les masques, les espaces rituels et surtout les savoirs associés. Toutefois, cette sensibilisation ne doit pas prendre la forme d'une communication verticale dans laquelle les institutions expliqueraient aux communautés la valeur de leur propre patrimoine. Elle doit plutôt être conçue comme un espace de production partagée des récits patrimoniaux et permettre aux communautés de réélaborer les représentations de leur héritage et d'imaginer les conditions de sa transmission. Comme le souligne Arjun Appadurai, « l'imagination est désormais centrale à toutes les formes d'action, tout en étant elle-même un fait social et le composant clé du nouvel ordre mondial » (2001 : 66-67). La réussite de telles campagnes repose sur une communication interculturelle adaptée. Les campagnes de sensibilisation doivent donc être élaborées avec les communautés Dan en mobilisant leurs propres langues, récits, images, formes musicales et modes de communication. Les radios de proximité, les associations villageoises, les médiateurs culturels pourraient participer à leur conception et à leur diffusion.

Conclusion

Cette contribution s'est intéressée aux possibilités offertes par l'archéologie préventive pour assurer la sauvegarde durable du masque Dan de Côte d'Ivoire. Elle est partie du constat que ce masque ne constitue pas seulement un artefact remarquable par ses qualités esthétiques, mais s'inscrit dans un système culturel réunissant des pratiques rituelles, des savoirs initiatiques, des récits, des espaces sacrés et des communautés détentrices de connaissances spécifiques. La réflexion a dès lors été guidée par la question suivante : dans quelle mesure l'archéologie préventive peut-elle contribuer à protéger le masque Dan et l'environnement culturel qui lui donne sens face aux mutations contemporaines et aux projets d'aménagement ? Le cadrage théorique et méthodologique de l'étude s'est voulu interdisciplinaire, et surtout fondé sur une analyse critique de la littérature scientifique, des textes normatifs et des expériences africaines de gestion patrimoniale. La démarche a successivement examiné les fonctions du masque, les facteurs de sa vulnérabilité, les fondements de l'archéologie préventive, puis les conditions juridiques, institutionnelles, communautaires et éducatives de son application. L'hypothèse poursuivie était que la sauvegarde du masque Dan exige une politique d'anticipation qui associe l'étude préalable des sites menacés, l'intégration du patrimoine dans la planification territoriale et la participation effective des communautés.

Les analyses effectuées confirment cette hypothèse, tout en invitant à la nuancer. Les menaces qui pèsent sur le masque Dan sont à la fois matérielles, sociales et symboliques. La transformation des modes de vie, la marginalisation de certaines pratiques ancestrales, l'affaiblissement de la transmission intergénérationnelle, le trafic illicite des artefacts et la destruction des espaces rituels ne mettent pas seulement en péril l'objet sculpté. Ils provoquent également une perte progressive de son contexte et de son intelligibilité culturelle. Dans ces conditions, l'archéologie préventive apparaît comme un levier pertinent, puisqu'elle permet d'intervenir avant l'ouverture des chantiers dans une logique de « sauvetages programmés » (Demoule, 2002 : 599). Toutefois son efficacité va au-delà de la seule fouille archéologique. Dans le cadre de cette étude du masque Dan, elle est envisagée dans une perspective interdisciplinaire, en faisant dialoguer plusieurs disciplines des sciences sociales et humaines. Elle doit être également participative en joignant savoirs scientifiques et connaissances endogènes. L'apport principal de cette étude réside ainsi dans la proposition d'une conception élargie de l'archéologie préventive.

L'étude révèle néanmoins que la mise en œuvre d'un tel modèle reste conditionnée par plusieurs réformes. En Côte d'Ivoire, les insuffisances relevées en matière de réglementation, de coordination institutionnelle, de financement et de formation limitent encore la portée de la réalisation de quelques opérations archéologiques en amont des projets d'aménagement. C'est pourquoi il a été proposé quelques pistes de solution. De futures recherches gagneraient à compléter cette réflexion documentaire par des enquêtes de terrain dans les régions Dan, afin de cartographier les espaces rituels menacés, d'analyser les perceptions des communautés et d'évaluer les pratiques réelles des aménageurs. Une comparaison avec d'autres masques de sociétés africaines confrontées aux mêmes tensions permettrait aussi d'affiner ce modèle.

Bibliographie

Appadurai, A., 2001. Après le colonialisme : les conséquences culturelles de la globalisation, traduit de l'anglais par F. Bouillot, Payot, Paris.

Bhabha, H.K., 2019. Les lieux de la culture : une théorie postcoloniale, traduit de l'anglais par F. Bouillot, Payot & Riveages, Paris.

Bortolotto, C. & Sagnes, S., 2016. « Daniel Fabre et le patrimoine », *L'homme*, (218) [En ligne], consultable sur URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/28923>.

Conseil de l'Europe, 1992, Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée), STE n° 143, La Valette, 16 janvier 1992.

Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et historiques. (s.d.) Présentation et domaines de recherche, CNRPAH, Alger. [En ligne], consultable sur URL : <https://www.cnrpah.org/index.php/fr/>.

Camara G. M., 2022. Deux décennies de l'ASCAD, contribution des immortels des domaines des Lettres et Sciences humaines et Arts et Culture à l'histoire des idées, Thèse de doctorat au Département de Lettres Modernes, sous la direction de Jean-Fernand Bédia, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire), 03 aout 2022.

De Suremain, C.-É., 2015. « En guise de conclusion... Chercheurs, patrimoine, recherche : quels enjeux pour les sciences sociales ? », dans C.-É. de Suremain et J.C. Galipaud (dir.), *Fabric-acteurs de patrimoine : implication, participation et postures du chercheur dans la patrimonialisation*. L'Étrave/IRD Éditions, Igé/Marseille, pp. 265-270.

Demoule, J.P., 2002. « Bilan et perspectives de l'archéologie préventive au moment de la création de l'Institut national de recherches archéologiques préventives », *Bulletin de la Société préhistorique française*, 99(3), 599-611.

Garat, I & al., 2005. « Préservation du patrimoine bâti et développement durable : une tautologie ? Les cas de Nantes et Angers », *Développement durable et territoires*, Dossier 4, [En ligne], consultable sur URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/4913>

Gnonsoa, A., 2007. *Le masque au cœur de la société wè*, Frat Mat Editions, Abidjan.

Gnonsoa, A. & al., 1985. *Masques vivants de Côte d'Ivoire*. Colmar : S.A.E.P., 80p.

Hampâté Bâ, A., 1980. « La tradition vivante », dans J. Ki-Zerbo (dir.), *Histoire générale de l'Afrique, I : Méthodologie et préhistoire africaine*, UNESCO/NEA, Paris, 191-230.

Hernández González, E. & al., 2020. « Introduction — patrimoine immatériel et enjeux territoriaux », *Norois*, (256), 7-13 [En ligne], consultable sur URL : <http://journals.openedition.org/norois/9981>

Kamara, M. K., 1992. *Les fonctions du masque dans la société Dan de Sipilou*, Museum Rietberg, Zürich.

Marliac, A., 2009. « Ould Mohamed Naffé Baouba, Lanfranchi Raymond et Schlanger Nathan (dir.), 2008, *L'archéologie préventive en Afrique : enjeux et perspective* » [compte rendu], *Journal des africanistes*, 79(2), 421-425. [En ligne], consultable sur URL : <http://journals.openedition.org/africanistes/3139>

Marliac, A., 2015. « La fabrication d'un patrimoine africain : l'archéologue et les autres... », dans C.-É. de Suremain et J.C. Galipaud (dir.), *Fabric-acteurs de patrimoine : implication, participation et postures du chercheur dans la patrimonialisation*, L'Étrave/IRD Éditions, Igé/Marseille, 169-192.

- Meikengang, A.G., 2025. Patrimoine et développement durable : l'apport des pratiques traditionnelles dans la gestion et la conservation du patrimoine. Cas de la grande case sacrée dans les régions Grassfields au Cameroun, HAL, [En ligne], consultable sur URL : <https://hal.science/hal-05016126v1/document>
- Mbembe, A., 2013. Sortir de la grande nuit : essai sur l'Afrique décolonisée, La Découverte, Paris.
- Ndanga, A. J.— P., 2008. « L'archéologie préventive en République centrafricaine : état de la question et perspective d'avenir », dans Ould Mohamed Naffé Baouba, & al. (dir.), (2008). L'archéologie préventive en Afrique : enjeux et perspective. Actes du colloque de Nouakchott, du 1^{er} au 3 février 2007, Editions Sépia, Saint-Maur-des-Fossés, 153-163.
- National Museums of Kenya. (S.d). Research Directorate Brief, National Museums of Kenya, Nairobi. [En ligne], consultable sur URL : <https://museums.or.ke/research-directorate-brief/>
- Niamkey-Koffi, 2021. Philosophie, culture et développement : de l'esthétique nègre à l'impensé philosophique des langues, L'Harmattan, Paris.
- N'zi Dibié, C. ; 2022. « Vers l'archéologie préventive en Côte d'Ivoire : bilan de 2011 à 2020 », Bulletin d'Archéologie Marocaine, (27), 347-358. [En ligne], consultable sur URL : <https://revues.imist.ma/index.php/BAM/en/article/view/33870/17478>
- Olivier, L. ; 2008. Le sombre abîme du temps : mémoire et archéologie, Editions du Seuil, Paris.
- Oslisly, R., 2014. « L'archéologie préventive en Afrique centrale (Cameroun et Gabon : un outil de développement », dans J.-C Galipaud & D. Guillaud (coord.), Une archéologie pour le développement, Editions La Discussion, Marseille, 143-154.
- Ould Mohamed Naffé, B. & al. (dir.), 2008. L'archéologie préventive en Afrique : enjeux et perspective. Actes du colloque de Nouakchott, du 1^{er} au 3 février 2007, Editions Sépia, Saint-Maur-des-Fossés.
- Pafing, O. E., 2023. « Patrimoine culturel et développement durable en Afrique centrale », Annales de l'Université de Moundou, série A-FLASH, 10(2), 199-221, [En ligne], consultable sur URL : <https://aflash-revue-mdou.org>.
- Perrois, L., 1997. Patrimoine du Sud, Collections du Nord ; trente ans de recherche à propos de la sculpture africaine (Gabon, Cameroun), ORSTOM, Paris.
- République de Côte d'Ivoire., 1987. Loi n° 87-806 du 28 juillet 1987 portant protection du patrimoine culturel.
1996. Loi n° 96-766 du 03 octobre 1996 portant Code de l'environnement.
2024. Décret n° 2024-595 du 26 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales.
- République française., 2001. Loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, Journal officiel de la République française, 18 janvier 2001.
2004. Code du patrimoine, art. L. 521- 1
- Sarr, F. & Savoy, B., 2018. Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain : vers une nouvelle éthique relationnelle, Présidence de la République française, Paris.
- Somé, R. (1996). « Masques. Suivi d'un texte de Leo Frobenius (1898) » [Compte rendu], Cahiers d'Études africaines, 36(141-142), 303-306. [En ligne], consultable sur URL :

[https://www.persee.fr/doc/cea_0008-](https://www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1996_num_36_141_2017_t2_0303_0000_2)

[0055_1996_num_36_141_2017_t2_0303_0000_2.](https://www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1996_num_36_141_2017_t2_0303_0000_2)

UNESCO., 2003. Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, UNESCO, Paris. [En ligne], consultable sur URL : <https://ich.unesco.org/doc/src/18440-FR.pdf>.

2011. Recommandation concernant le paysage urbain historique, y compris un glossaire de définitions, UNESCO, Paris.

UNESCO & al., 2022. Guide et boîte à outils pour les évaluations d'impact dans un contexte de patrimoine mondial, UNESCO, Paris. [En ligne], consultable sur URL : <https://whc.unesco.org/fr/guide-boite-a-outils-evaluations-impact/>

